



Parc national
des Cévennes

ARRETE n° 2016 - 0117 du 10 MARS 2016

OBJET: Modification des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 83-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de certains établissements publics administratifs relevant du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité,

Vu le procès-verbal des élections du 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel au Comité Technique du Parc national des Cévennes.

Vu l'arrêté N°2015-0189 du 22 mai 2015 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 nommant Mme Anne LEGILE, directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} janvier 2016,

ARRETE :

Article 1er :

A compter du 1^{er} janvier 2016, est nommée au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT.) créé auprès de la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes:

- En qualité de représentant de l'administration :

Mme Anne LEGILE, directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes ou son représentant, en qualité de président du C.H.S.C.T.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté N°2015-0189 du 22 mai 2015 demeurent identiques.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

A circular official stamp of the Parc national des Cévennes is partially visible. The text 'PARC NATIONAL DES CEVENNES' is arranged around the perimeter of the stamp. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Anne Legile'.

Anne LEGILE